

Un service privilégié, rien que pour vous !

**Partout en France
Métropolitaine,
contactez le service
dédié aux employeurs :**



3679

**Service gratuit
+ prix appel**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

**Un conseiller CPAM spécialisé répond à
toutes vos questions concernant :**

- l'embauche d'un salarié,
- l'arrêt maladie (attestation, subrogation...),
- les accidents du travail,
- les maladies professionnelles,
- le congé maternité / paternité,
- le versements des prestations,
- le détachement,
- les déclarations sociales.



Lors de votre appel, munissez-vous de votre numéro SIRET et du numéro de Sécurité Sociale du salarié.